

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 07 avril 2016, sous la présidence de Mme Michèle MERLIN, Maire.

Etaient présents : Mmes, BENOIST, DENEUBOURG, FLEURY, GRAVELET, MERLIN, PAIN, THOMASSE, VAN-KERKHOVEN et Mrs CHUPAU, CORABOEUF, DOS SANTOS, SELSCHOTTER, VASSEREAU

Absent excusé : Mr GROS ayant donné pouvoir à Mme MERLIN

Secrétaire : Mme VAN-KERKHOVEN

Egalement présente : Mme MONNIER

Début de séance : 20H35

Le compte rendu de la séance du 09 mars 2016 a fait l'objet des remarques rectificatives suivantes dont il est demandé qu'elles soient incorporées au procès verbal de la présente réunion:

"Sur le point 5 : **location des logements communaux**

Mme Van-Kerkhoven a particulièrement insisté pour que l'accord reste un accord de principe, et précise qu'elle trouve élevé le montant mensuel de 11 % des loyers, et souhaite vérifier si la législation actuelle ne permet pas une garantie des loyers sans passer par l'obligation de céder la gestion immobilière à des agences

Sur le point 11 : **fonctions d'adjoint d'Arnaud Coraboeuf**

Mme Van-Kerkhoven a demandé que le vote se fasse à main levée, et hormis l'abstention de droit de Mme Merlin et celle de Mr Coraboeuf, le vote a été unanimement (11 voix pour) en faveur du maintien de Mr Coraboeuf dans ses fonctions d'adjoint.

Sur le point 12 : **Questions diverses**

- **don à l'école** : Mme Van-Kerkhoven a dit qu'elle avait fait le nécessaire pour obtenir ce don du Lycee Bernard Palissy de 4 ordinateurs complets et de divers matériels de complément qu'elle avait remis, avec l'aide de Mr Coraboeuf à Mr Lesseur, directeur de l'école.
- **Le site internet** : Mme Van-Kerkhoven a en effet mentionné des pics de fréquentation pouvant aller jusqu'à 50 visites certains jours et une fréquentation habituelle de 15 à 20 ou 30 personnes/jour.
- **Le Marché** : les propos de Mme Van-Kerkhoven ont été les suivants : point sur la situation actuelle du marché qui est due d'une part :
 - A la crise économique et au fait que trop peu de Saint Mauriciens y aient effectué une présence régulière
 - Au fait que par deux fois, nous avons joué de malchance avec d'abord l'accident d'un de nos plus fidèles exposants qui n'a pu continuer à venir, et le fait que le deuxième "pilier du marché" s'est vu reprendre son outil de travail (camion rôtisserie) qui lui avait été prêté. Il ne restait donc plus que l'artisan des plats antillais qui venait régulièrement et qui bien évidemment m'avait fait part il y a quelques semaines qu'il ne pouvaient à lui seul assurer le marché.
- Mme Van-Kerkhoven a de même répondu à la question qui lui a été posée concernant l'absence des " Potagers des Fourneaux" : Cette absence avait été annoncée dès la fin de la saison dernière pour des raisons d'éloignement, d'organisation et de rentabilité que nous comprenons.
- Mr Coraboeuf a néanmoins rappelé que ce marché était une de nos promesses de campagne et qu'il a été l'occasion de plusieurs manifestations festives dont deux marchés de Noël très réussis.
- **L'arrêté de destitution de fonctions de Mr Coraboeuf** : Mme Van-Kerkhoven a estimé que les termes en étaient très durs, et diffamants.

Mr Coraboeuf a alors repris la parole pour s'exprimer sur ce sujet : les termes de l'arrêté sont d'une virulence injustifiée et inutile. En effet un Maire a le droit de donner et reprendre des délégations. Il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire qui ne demande aucune justification et ne peut être d'ordre disciplinaire. Mr Coraboeuf se dit gêné par les motifs invoqués qui sont des reproches à son encontre, reproches non compris et contestables. Que signifie comportement inadéquat? En quoi a-t-il fait preuve d'un manque d'implication? Alors que ses fonctions juridiques ne nécessitent pas une présence permanente à la mairie et qu'il a répondu chaque fois que nécessaire. Par dessus tout " la remise en cause du bon fonctionnement de la municipalité" constitue une accusation grave et une atteinte à son intégrité et remet en cause publiquement ses engagements et ses valeurs. Cet arrêté nuit gravement à son image face à nos concitoyens et aux autres institutionnels et c'est pour ces motifs qu'il le conteste."

1- BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion Assainissement établi par la Trésorerie de Chatillon Coligny et présenté ce jour pour la première fois aux conseillers municipaux ce jour, est approuvé à l'unanimité

Le compte Administratif Assainissement fait l'objet de plusieurs remarques concernant les sommes passées en non-valeur qui constituent autant de pertes financières pour la commune (7686,38 euros au compte 6541). Les conseillers estiment que ces pertes sont imputables à un défaut de gestion de Mme le Maire (qui s'en défend en mettant en cause la trésorerie)

La présidence du Conseil est provisoirement confiée à Mme Deneubourg qui demande:
"Les conseillers sont ils d'accords pour approuver le compte administratif assainissement 2015"
Le compte est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion de la Commune établi par la Trésorerie et présenté ce jour pour la première fois aux conseillers municipaux ce jour, est approuvé à l'unanimité.

Le compte Administratif de la Commune:

Mr Coraboeuf s'étonne du caractère tardif de la convocation des conseillers municipaux à une première réunion de travail (le lundi 04 avril 2016). En effet, il considère que les conseillers n'ont pas eu le recul nécessaire pour étudier les différents budgets soumis à leur examen. Il souhaite savoir si une impossibilité d'ordre technique empêchait d'élaborer un projet de budget avant le mois d'avril. Mme Monnier précise qu'il aurait été possible d'élaborer un tel projet dès le 01 février. Mme Van-Kerkhoven regrette que l'on ne dispose que des montants globaux et qu'il soit impossible en si peu de temps de consulter et vérifier les facturations correspondantes. A titre d'exemple elle demande comment s'est soldé financièrement le problème rencontré à propos de l'animation assurée par Zavatta- problème qui selon elle aurait pu être évité si le projet de contrat avait été porté à la connaissance des conseillers.

De même, Mme Van-Kerkhoven regrette qu'on ait opposé au conseil un manque de fonds pour le budget de fonctionnement de la commune alors qu'un solde excédentaire de fonctionnement (chapitre 023) de 32000 euros est viré à la section investissement (chapitre 021)

Concernant les dépenses d'investissement (chapitre 21 poste 2111) à hauteur de 4000 euros, Mme Merlin fait état d'une urgence à préempter un terrain agricole d'un hectare dans le cadre du PLU. Elle annonce que cette préemption permettrait de réaliser une réserve de trésorerie de l'ordre de 95000 euros.

Mr Coraboeuf fait remarquer qu'il ne s'agit là que d'un gain potentiel et il se demande quelle est la nature du ou des projets d'intérêt général qui sous-tendent la volonté de réaliser cette opération. Le Conseil municipal décidé majoritairement (11 voix) de se donner un délai supplémentaire de réflexion.

La présidence du Conseil est provisoirement confiée à Mme Deneubourg qui demande:
"Les conseillers sont ils d'accords pour approuver le compte administratif commune 2015"
Le compte est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre.

Budget primitif de la commune: Il est refusé par 8 voix contre au motif de l'insuffisance des informations détenues par le conseil notamment en ce qui concerne les projets de travaux.

2- PRÉEMPTION DANS LE CADRE DU PLU

Ce point a été abordé par Mme le Maire lors de l'examen des budgets et la décision concernant ce dossier a été reportée par une majorité de conseillers (11 voix)

3- BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE

Il a été réalisé par la trésorerie à partir des données du budget administratif de la commune en majorant les dépenses de 5%.

Ce budget est approuvé à l'unanimité

4- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Ont été votées les subventions suivantes:

APE : 550 euros

ADREP : 350 euros

Amicale des anciens élèves: 130 euros

FC de Saint Maurice : 1000 euros

Pétanque. Loisirs de Saint Maurice: 200 euros

Aidons Lilou à marcher : 100 euros

Pelotes et chiffons :200 euros

CFA Champignelles : 60 euros

CFA BTP Yonne Henri Neyer : 60 euros

MFR Gien : 60 euros

SEG : 200 euros

Paralysés de France : 100

SLC Chatillon : 270 euros

La Croix Rouge : 200 euros

EREA : 90 euros

Soit un total de 3570.

5- RAPPORT RPQS, eau et assainissement

Il s'agit d'un rapport d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Au 01 janvier 2013, l'abonnement était de 85 euros et, de 0 à 120 M3, de 1,50 euros le M3. Les données sur l'eau à la sortie de la station ont été communiquées et figurent dans ce rapport.

6- MUTUELLE COMMUNALE

Plusieurs études sont en cours. Mr Hugues Saury, Président du Conseil Départemental a fait part d'une étude relative à une mutuelle à l'échelon du département.

Le conseil municipal considère qu'il est judicieux d'attendre les résultats de cette étude avant de contracter une mutuelle communale.

7- LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX VACANTS.

Mr Vassereau informe le conseil de la difficulté à louer les logements (un T5 et un T2) que possède la commune au dessus de l'école. Il propose de confier la gestion de ces appartements à une agence immobilière. La moins disante propose un tarif (hors frais de recherche et Etat des lieux) de l'ordre de 13% des loyers chauffage inclus par mois.

Le conseil souhaite procéder à une expérimentation d'un mois, tendant à ce que la municipalité effectue par elle même les démarches de mise en location des logements vacants. Si cette expérimentation n'aboutit pas la location sera alors confiée à une agence immobilière.

Mme Van-Kerkhoven fait part d'un contact qu'elle a pris avec le Président de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Celui-ci a attiré son attention sur le caractère spécifique des contrats de location conclus entre une commune et une agence immobilière. Des clauses précises doivent être respectées.

8- FÊTE DE SAINT MAURICE 2016

Mr Vassereau propose une animation basée sur un spectacle de magie. Un camion aménagé pouvant accueillir 90 personnes serait présent. Pour minimiser l'impact financier sur le budget de la commune, il propose, au lieu de procéder à une location onéreuse du camion, que des billets gratuits soient distribués aux enfants, soit une dépense de l'ordre de 450 euros au profit d'environ 90 enfants (5 euros par enfant).

9- STAGE SECOURISME

Il s'est déroulé à la grande satisfaction des participants qui ont apprécié la qualité de la formation.

10- MARCHÉ

La relance du marché le samedi matin à été amorcée et la date du 23 avril à été envisagée pour la reprise effective. Mr Coraboeuf aurait apprécié que cette décision de relance ait fait l'objet d'une information préalable de l'ensemble des conseillers qui auraient certainement pu émettre des avis et des suggestions.

11- FONCTIONS ADJOINT DE MME VAN-KERKHOVEN

Le conseil a décidé à l'unanimité moins deux abstentions (Mme le Maire et Mme Van-Kerkhoven) de maintenir l'intéressée dans ses fonctions d'adjointe.

QUESTIONS DIVERSES:

- Mme Merlin informe le conseil sur la fête des Saint-Maurice de France : elle se tiendra à Saint Maurice sur Fessard.

- Le conseil est invité aux Lotteaux le 09 avril à 14 h pour constater l'avancement des travaux d'aménagement.

- Prise de parole par Mr Chupau au nom de 9 conseillers municipaux:

"Plusieurs conseillers se sont récemment réunis et concertés.

Ils ont débattu de la situation et du climat qui trouble le bon fonctionnement et l'image du Conseil Municipal

Ils ont estimé que des reproches importants doivent être adressés à Madame le Maire.

Quels sont ces reproches?

Je donne la parole à ma collègue..."

- Lecture par Mme Gravelet toujours au nom des 9 conseillers municipaux:

"Les reproches faits au Maire concernent notamment :

- Son comportement excessivement autoritaire;

- Son insuffisance, voire son absence d'information régulière et complète au Conseil Municipal quant au traitement des dossiers et aux décisions qu'elle prend, particulièrement sur le plan financier.

- Sa préparation et son élaboration des budgets sans la moindre concertation. Pas de réunion de la commission finances

- Le mauvais management du personnel municipal et le climat délétère qui en résulte au sein de l'équipe.

- Ses fautes de gestion particulièrement coûteuses pour la commune et, en particulier:

- Elle a poussé le Conseil à préempter d'urgence une maison sans l'informer de son état fortement dégradé ni du prix réel à acquitter, ne nous laissant pas le temps de la réflexion.

- L'absence de suivi des impayés concernant la cantine, la garderie et l'assainissement, ce qui a entraîné de lourdes pertes financières.

Pour toutes ces raisons, non exhaustives, les conseillers susvisés considèrent qu'il y a lieu de ne plus faire confiance à Mme le Maire et de demander la réunion d'un conseil municipal extraordinaire dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Révision des délégations que le Conseil Municipal a consenties au Maire le 10 avril 2014. Cela en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du code des collectivités territoriales.
- Révision des indemnités versées au Maire."

Mme Van-Kerkhoven demande si d'autres conseillers municipaux souhaitent s'associer à cette demande. Sans réponse, les 9 conseillers en sont porteurs, à savoir:

Mmes, Deneubourg, Gravelet, Pain, Thomasse, Van-Kerkhoven et Mrs Chupau, Corabeuf, Dos Santos, Selschotter.

Mme Merlin demande à quel moment les conseillers demandeurs souhaitent que se tienne le Conseil Municipal Extraordinaire. Mr Corabeuf lui répond qu'il lui appartient de décider de la date en se conformant aux dispositions prévues par le code des collectivités territoriales.

Fin de séance : 23h10